



TARIFS & CONDITIONS FINANCIERES

2025– 2026

CONTRIBUTION ANNUELLE DES FAMILLES

Une contribution annuelle est demandée à tous pour financer les investissements immobiliers et les équipements nécessaires pour le bon fonctionnement de l'école.

Cat.	Contribution	Tarif mensuels * (frais annexes compris)
A	619€	84€/mois
B	685€	91€/mois
C	775€	100€/mois

Les tarifs mensuels sont calculés sur une base de 9 mois (octobre à juin) et comprennent la contribution des familles et les frais annexes.

Le tarif A correspond à la contribution obligatoire de base, les tarifs B et C correspondent à une contribution « bienfaiteur » de solidarité. (Tarifs B : don de 63€/Tarif B : don de 149€ pour la Cat. B. Un reçu fiscal peut vous être fourni sur demande.

* dont 8,5€ d'Assurance **scolaire obligatoire et individuelle accident** : celle de l'établissement (Mutuelle Saint Christophe) couvre non seulement les sorties et activités périscolaires mais aussi l'enfant contre les dégâts qu'il se fait à lui-même ou par tiers non identifié, 24h/24h, 365 jours par an y compris en activités sportives (dont rapatriement ski) bris de lunettes etc...

FRAIS ANNEXES (COMPRIS DANS LES TARIFS MENSUELS)

Cotisations reversées à l'Enseignement Catholique	56€
Pastorale et culture chrétienne	13€
Fournitures scolaires et location de livres	71€
Activités	59€
Cotisation APEL	24 €

Frais supplémentaires en fonction des projets de classe : 18-25€/mois (classe de verte/mer, poney)

Cotisation APEL (Association des Parents d'Elèves) : cette cotisation annuelle facultative comprend l'adhésion à l'association ainsi que l'abonnement au magazine « Famille et Education » qui propose tous les deux mois aux parents abonnés des informations et des conseils sur la scolarité et les grandes questions éducatives.

Fournitures : cahiers, protège-cahiers, feuilles, fichiers et consommables pour travaux manuels.

Activités : anglais, informatique, escrime, tennis de table, handball, danse, chorale, cinéma, sorties scolaires, etc. (variables selon les projets de classe ou d'école).

PRESTATION DE RESTAURATION

Le forfait annuel est calculé en fonction des sorties prévues à la journée (tournois sportifs, sorties scolaires...). Un tarif dégressif est prévu pour les familles à partir du deuxième enfant. ➔ pas d'augmentation si menu en 4 composantes

Forfait annuel (4 repas /semaine) : 1^{er} enfant 919 €, 2^{ème} enfant 750 €, 3^{ème} enfant et plus 679 € (*sous réserve des conditions tarifaires appliquées par notre prestataire au 1er septembre 2025*)

Prix du repas exceptionnel : 7.4 € (vendu au secrétariat par carnet de 5 tickets, soit 37 €).

Repas : 2 entrées (au choix), 2 plats (au choix et poisson tous les vendredis), légumes ou féculent, pain, fromage/produit lacté non sucré, 2 desserts (au choix) et corbeille de fruits frais.

ACCUEIL PERISCOLAIRE A L'ECOLE : LE MATIN A PARTIR DE 7H45 ET LE SOIR JUSQU'A 18H30

Garderie du matin (réservée exclusivement aux familles ayant des obligations professionnelles, justifiées) : gratuite

Garderie, étude du soir : 5 € (vendu au secrétariat par carnet de 5 tickets, soit 25 €).

Forfait annuel garderie, étude surveillée : 468€

MODE DE REGLEMENT

Mensuel : uniquement par prélèvement automatique (octobre à juin soit 9 mois)